

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- cinq mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/03/2025

25 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie.

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PARAVY Jean-Claude, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel.

OBJET : EPFL/CHAMPAGNEUX – TIES I : Avenant financier n°4.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers définis par l'arrêté n°PREF-DCL-BIE-2023-13 disposant notamment « La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes : », « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Vu la convention d'intervention et de portage foncier référencée « Opération n°19-447 – TIES » et ses avenants n°01 et 02, 03 et 04 portant échéances annuelles ;

Considérant que le portage foncier réalisé par l'EPFL pour le compte de la communauté de communes Val Guiers au sein de la ZAE d'intérêt communautaire de la Tuilière à Champagneux ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPLIQUE que suite à l'approbation de l'avenant financier n°04 proposé par l'EPFL de la Savoie pour la gestion du dossier TIES à Champagneux, la communauté de communes a reçu de nouveaux éléments permettant de clôturer l'opération de portage.

L'EPFL de la Savoie propose de clôturer l'opération via le versement par la communauté de communes d'une somme de 10 692,76 € TTC.

PROPOSE, dans ces conditions, d'accepter de verser la somme demandée et de clôturer l'opération de portage TIES n°1.

La communauté de communes deviendra propriétaire des terrains non cédés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le principe de clôture de l'opération de portage dans les conditions proposées par l'EPFL de la Savoie et présentée ci-dessus ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Georges CAGNIN, is shown next to his name.